

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2805

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Dardilly

objet : **Requalification du parc d'affaires - 1ère tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parc d'affaires de Dardilly, un des premiers créés sur le secteur en liaison avec l'arrivée de l'autoroute A6, a été identifié en début de mandat comme nécessitant une requalification.

Le projet de requalification a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 au titre du développement économique.

Sur la période 2001-2003, les travaux suivants ont été réalisés :

- requalification du carrefour Moulin Carron-Brocardière,
- création d'un trottoir chemin de la Brocardière,
- création d'un giratoire Moulin Carron-Cuers.

Par ailleurs, en 2003 l'opération a fait l'objet d'une définition précise du programme de travaux de requalification en concertation avec la commune de Dardilly.

Le programme proposé par ordre de priorité des actions à réaliser est le suivant :

- requalification du chemin du Moulin Carron (section Paisy-Cuers),
- requalification du carrefour Paisy-Moulin Carron : création d'un giratoire,
- reprise du carrefour Cuers-Pérollier,
- requalification du chemin du Tronchon,
- requalification du chemin des Gorges (section Joncs-Moulin Carron),
- reprise du carrefour Moulin Carron-Gorges : création d'un carrefour à feux,
- requalification du chemin des Joncs : mise à sens unique et création de stationnement,
- requalification du chemin des Cuers dans l'emprise actuelle.

Le programme de travaux de requalification et la démarche d'animation économique ont été validés par le Conseil lors de sa séance du 29 mars 2004 qui a individualisé une autorisation de programme de 250 000 € pour le financement des études de maîtrise d'œuvre et de la mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

Le programme de travaux a été découpé en deux phases : la première s'intéresse aux quatre premières opérations du programme ci-dessus défini et la seconde aux quatre dernières.

Concernant la première phase, le Conseil a, lors de sa séance du 14 février 2005, approuvé le programme de travaux correspondant et a individualisé une autorisation de programme de 1 440 000 € pour leur financement. Le démarrage des travaux de la première phase est prévu en septembre 2005 pour une durée de huit mois. Au vu de la remontée des prix des offres, il convient de réactualiser cette autorisation de programme avec un complément de 120 000 €. Il convient également de rajouter 20 000 € TTC pour mettre en place des fourreaux urbains sur le chemin du Tronchon. Il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de

programme complémentaire de 140 000 € portant de 1 440 000 € à 1 580 000 € TTC l'autorisation de programme pour la 1ère phase.

Concernant la seconde phase de travaux, le projet de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours de finalisation.

Dans le cadre de la démarche d'animation économique mise en place, le projet a fait l'objet d'une présentation aux entreprises du parc d'affaires afin de recueillir leurs attentes et de les sensibiliser pour un accompagnement éventuel de cette requalification sur leur domaine.

Le projet s'appuie sur des principes de conception visant à améliorer la lisibilité des voies, à traiter les axes de façon qualitative et adaptée aux différents usages (accès aux entreprises, organisation du stationnement dans les emprises publiques, création de cheminements pour piétons lisibles et sécurisés). Par ailleurs, le projet prévoit la mise en place de fourreaux sous le chemin des Cuers pour assurer le réseau de mutualisation des télécommunications. L'élaboration du projet de maîtrise d'œuvre a permis de préciser le coût des travaux. Ainsi, les travaux de la seconde phase s'élèvent à 1 431 460 € TTC, se répartissant de la manière suivante :

- 1 270 000 € TTC de travaux de voirie y compris fourreaux urbains,
- 45 000 € HT, soit 53 820 € TTC de travaux d'assainissement pour les eaux pluviales sur le chemin des Cuers,
- 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC de travaux pour le réseau d'eau potable sur le chemin des Cuers.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 16 mai 2005 et du bureau restreint le 30 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'ajustement du coût global prévisionnel de la 1ère phase de travaux qui est porté de 1 440 000 € à 1 580 000 € TTC afin de prendre en compte notamment l'actualisation des prix,

b) - le programme de la seconde phase de travaux, portant sur les actions suivantes pour un coût global prévisionnel de 1 431 460 € TTC :

- requalification du chemin des Gorges (section Joncs-Moulin Carron),
- reprise du carrefour Moulin Carron-Gorges : création d'un carrefour à feux,
- requalification du chemin des Joncs : mise à sens unique et création de stationnement,
- requalification du chemin des Cuers dans l'emprise actuelle.

2° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002, 29 mars 2004 et 14 février 2005 pour l'opération n° 476 - Dardilly : parc d'affaires - programme de requalification (1ère tranche) est complétée pour un montant total de 1 545 000 € en dépenses répartis comme suit :

- 1 455 000 € en dépenses au titre du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 1 040 000 € en 2006,
- . 415 000 € en 2007 ;

- 90 000 € en dépenses HT au titre du budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,